

Règlement du concours photos 2025



« Au pied de mon arbre »

Article 1 : L'ASCEE 26 organise un concours de photographies. Ce concours est ouvert à tous les adhérents et à leurs ayants-droits. Le thème retenu pour l'année 2025 est « **Au pied de mon arbre** ».

Arbres vénérables, arbres surprenants, arbres d'ailleurs ou arbres dans la ville : ce sont autant de belles histoires à partager ! Partagez vos photos d'arbres qui racontent une histoire particulière : un souvenir d'enfance ou de voyage, une émotion, un arbre remarquable ou surprenant...

Ce concours-photo mettra en valeur un patrimoine exceptionnel et souvent méconnu.

Article 2 : Le concours est ouvert **jusqu'au 10 octobre 2025 inclus**.

Le nombre maximum de photos par participant (adhérents ou ayants-droits ASCEE 26) est de **trois**. **Le nombre maximum** de photos pouvant être exposées dans le couloir de la DDT est de **60**. De ce fait, le nombre maximum de photo par participant pourra éventuellement être diminué selon le nombre de participant.

Les participations seront remises conformément à l'article 3, puis exposées dans les couloirs de la DDT et sur le site internet de l'ASCEE 26 à partir du 24 octobre 2025 et ce, jusqu'au **jeudi 27 novembre 2025, jour de la finale**. Les photos arrivées après la date limite de remise (10 octobre 2025) ne pourront pas être prises en compte pour le concours.

Article 3 :

Modalités de transmission: Chaque candidat devra envoyer ses photos sous format numérique (.jpg), pour permettre leur mise en ligne, à l'adresse suivante : bruno.druel@drome.gouv.fr, (copie à ascee26photos@gmail.com), en veillant à ne pas dépasser le poids maximal de 5Mo par fichier, et **au plus tard le 10 octobre 2025**. Les photos devront être nommées sous la forme « **Nom/Prénom/Service/N° de la photo** ».

Modalités de tirage : Bruno DRUEL après réception des photos sous format numérique fera réaliser les tirages photos au format 20 × 30 par un photographe professionnel. **Le prix du tirage 20 × 30 est de 7 €** par photo.

Modalités de règlement : Les règlements devront aussi être transmis **au plus tard le 10 octobre 2025** auprès de Bruno DRUEL (SA/Bureau 100 Bis) uniquement par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCEE 26, en main propre ou dans une enveloppe à son nom déposé dans le bureau 100 Bis. À défaut de règlement, les photos ne pourront pas être tirées et de fait, pas exposées.

Article 4 : Les photographies devront **respecter le thème (article 1)**.

Les photographies seront en couleur ou en noir et blanc.

Les tirages pour l'exposition seront réalisés par un photographe professionnel (article 3) afin de n'avoir à juger que la qualité de la prise de vue. L'ASCEE gèrera la transmission et la récupération des photos auprès du photographe. Le coût du tirage reste à la charge du photographe participant.

Les photos seront ensuite placées dans un cadre, numérotées, avant d'être exposées dans le couloir de l'entrée de la DDT. Le montage de l'exposition sera assuré par l'ASCEE.

Article 5 : Les photos seront l'entière réalisation de l'auteur et peuvent faire l'objet d'un montage ou d'une retouche légère.

Droit à l'image : Les photographes devront prendre les dispositions nécessaires afin que le droit à l'image soit respecté. L'ASCEE 26 ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non-respect de ce droit à l'image.

L'ASCEE se réserve le droit de reproduction sans contrepartie financière des photos, dans le cadre de communication ou de documentation relative à ses activités ou celles de la FNASCE ou de l'URASCE. Elle s'engage à respecter le copyright.

L'ASCEE se réserve le droit de ne pas sélectionner une photo qui ne serait pas dans le thème après en avoir informé l'auteur de la photographie.

Article 6 :

Deux prix seront remis : Un prix du jury et un prix du public (Prix Claude LAUZIER).

1- **Le prix du jury (Couleurs et Noir-et-Blanc)** sera décerné à l'issue de sélections et de délibérations d'un jury composé de professionnels de la photographie, du directeur de la DDT ou de son représentant, et de deux membres du comité directeur de l'ASCEE dès lors que ces membres n'auront pas proposé eux-mêmes de photo. Le jury désignera les lauréats suivants.

- La meilleure photo (qui sera récompensée par **un stage photo** avec Olivier Chomis)
- La seconde meilleure photo (récompensée par **3 bons pour tirage au format 20x30**)
- La troisième meilleure photo (récompensée par **2 bons pour tirage au format 20x30**)

2- **Le prix du public** sera décerné indifféremment du type de photo (Couleurs ou N/B), à l'issue du vote par internet des visiteurs de l'exposition. Les résultats seront sans appel. Le vote sera clos le **26 novembre 2025 à minuit (Veille de la finale)**.

3- **Chaque participant** se verra à minima, récompensé par un « bon pour tirage » d'une photo (couleur ou NB) au format 20 × 30 par un photographe professionnel.

Rappel du règlement pour le prix du public (3 thèmes, 3 votes, 3 photos)

A) Chaque personne pourra voter pour une photo dans les 3 catégories suivantes (sans distinction « Couleurs » ou « N/B ») :

- Photo la plus dans le thème proposé
- Photo la plus originale par rapport au thème proposé
- Photo provoquant chez vous le plus d'émotion ou le plus de réaction

Il est possible de voter (ou pas) pour la même photo, dans les 3 catégories. **La photo gagnante** sera celle ayant reçu le plus de votes quelle que soit la catégorie.

B) Les photographes ne peuvent pas voter pour leurs photos. À défaut leur vote ne sera pas pris en compte.

Article 7 : Toute participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La présidente de l'ASCEE 26